

*Article 21 du Règlement*

Nous savons tous que le nouveau système des règles concernant l'aide fiscale aux résidents du Nord, qui est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1987, a été très bien reçu par les travailleurs et travailleuses. Les nouvelles dispositions sont équitables et raisonnables.

Il est de mon devoir, monsieur le Président, avec l'appui des syndicats, des compagnies et de tous les intervenants des postes isolés, d'intervenir pour obtenir justice pour les travailleurs du Nord du Québec et de toutes les régions isolées au Canada.

\* \* \*

● (1410)

[Traduction]

**LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES****L'IMPACT DE LA NOUVELLE POLITIQUE DE LIVRAISON DU COURRIER SUR L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD**

**M. George Henderson (Egmont):** Monsieur le Président, la Société canadienne des postes se ridiculise de jour en jour avec ses mesures. A Summerside, dans l'Île-du-Prince-Édouard, par exemple, la famille Simpson, au 380, avenue Brophy, est la seule à ne pas bénéficier de la distribution du courrier à domicile. Pourtant, tous les jours, un facteur passe devant la maison pour livrer le courrier aux occupants d'un immeuble de rapport voisin. Le 14 avril, j'ai écrit au ministre chargé de la Société, mais je n'ai reçu pour toute réponse qu'une lettre formulaire. Il ne s'est même pas donné la peine de se renseigner.

Les Canadiens d'un océan à l'autre en ont par-dessus la tête des mesures du gouvernement conservateur qui oblige la Société canadienne des postes à réduire le service postal assuré aux contribuables. Voici un extrait d'une résolution adoptée lors de la réunion annuelle de la Fédération des municipalités de l'Île-du-Prince-Édouard:

Les nouvelles mesures relatives à la distribution du courrier sont discriminatoires du fait que les nouveaux quartiers ne bénéficieront pas des mêmes services que les quartiers déjà établis.

J'exhorte en conséquence le ministre à examiner l'affaire Simpson et à faire assurer à cette famille le service postal qu'elle mérite.

\* \* \*

**LA CHAMBRE DES COMMUNES****FÉLICITATIONS AU PERSONNEL ET AUX PAGES**

**M. Don Ravis (Saskatoon-Est):** Monsieur le Président, chaque année à cette époque-ci, tandis que les députés commencent à songer au congé d'été et à une interruption de leurs travaux quotidiens à la Chambre, il est indispensable de rendre hommage à ceux qui ont servi fidèlement et efficacement la Chambre pendant l'année écoulée.

Au nom de tous mes collègues, je voudrais saisir cette occasion pour remercier les messagers, le personnel du service postal, celui de la cafétéria et du restaurant ainsi que le personnel

des comités et tous les autres employés qui nous ont facilité notre tâche.

Je voudrais aussi remercier chaleureusement les 42 pages qui ont travaillé avec ardeur.

**Des voix:** Bravo!

**M. Ravis:** Tout en fréquentant l'université à plein temps, ces jeunes gens ont servi les députés avec entrain et enthousiasme. Comme ils doivent bientôt achever leur stage, ces 42 pages poursuivront dans la voie d'une carrière déjà prometteuse. Je leur souhaite bonne chance dans leurs futures entreprises.

\* \* \*

**L'ENVIRONNEMENT****CRITIQUE DES NOUVELLES MESURES ENVISAGÉES**

**M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill):** Monsieur le Président, vendredi dernier, le ministre de l'Environnement (M. McMillan) a présenté la nouvelle Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Je tiens à dire aujourd'hui mon inquiétude que certains grands titres de l'actualité au sujet du projet de loi ne portent les Canadiens à se réjouir un peu trop des actions du ministre. Je veux parler de manchettes comme «Une nouvelle loi sévère sur la protection de l'environnement». Le fait est que si l'on examine bien le projet de loi, on se rend compte qu'à l'exception d'un renforcement des amendes, ce n'est pas du tout une mesure très sévère.

Lorsqu'on se rend compte de l'énorme pouvoir discrétionnaire laissé au ministre, de tous les pouvoirs délégués aux provinces en ce qui a trait à l'application et à l'administration de la loi, lorsqu'on constate que des questions importantes comme les pesticides et les produits radioactifs sont toujours exclues, qu'on n'a pas prévu une déclaration des droits en matière d'environnement, qu'on n'a pas donné aux citoyens canadiens un recours devant les tribunaux en ce qui concerne les questions environnementales, lorsqu'on songe à tout cela, il devient évident que la Loi canadienne sur la protection de l'environnement n'est pas la mesure globale de protection de l'environnement que le ministre de l'Environnement nous a promise.

Par conséquent, je demanderais aux Canadiens qui s'intéressent à la protection de l'environnement de scruter le projet à la loupe et de ne pas trop se réjouir de ce qui s'est produit jusqu'à maintenant.

\* \* \*

[Français]

**LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE****LA NATURE DES EFFECTIFS**

**M. Gabriel Fontaine (Lévis):** Monsieur le Président, si l'on devait apposer un épithète aux députés de cette Chambre, membres du parti socialiste, je crois qu'on pourrait dire qu'il s'agit d'un groupe dont chacun a des idées très étroites, très limitées, très marginales et très excentriques sur un sujet en particulier.